

Pourquoi la suppression du Hcéres est-elle nécessaire ?

Le 25 mars 2025, les députés ont adopté en commission un amendement supprimant le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (Hcéres) dans le cadre du projet de loi sur « la simplification de la vie économique ». Cette décision fait suite à une mobilisation de la communauté universitaire, notamment à travers une pétition lancée par le collectif RogueESR, qui a recueilli plus de 3 800 signatures :

<https://roqueesr.fr/supprimons-le-hceres/>

Une adoption en séance, le 8 avril 2025, marquerait une rupture avec vingt ans de bureaucratisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (Hcéres), créé en 2013, est chargé d'évaluer les laboratoires, formations et établissements universitaires. Dès ses débuts, il a suscité de vives critiques pour son caractère bureaucratique et chronophage, tant pour les évaluateurs que pour les évalués. Loin de la transparence et du paritarisme revendiqués, l'opacité et l'arbitraire ont marqué ses avis. La communauté universitaire ne conteste pas le principe d'un examen critique par les pairs des institutions de recherche et d'enseignement. L'évaluation des équipes présidentielles des établissements apparaît même comme une nécessité. Cependant, le Hcéres s'appuie sur des normes et des procédures étrangères à la recherche scientifique et aux besoins de l'enseignement supérieur. L'évaluation négative du Collège de France, basée sur des critères bureaucratiques, en est un exemple frappant. Les évaluations de la « vague E » du Hcéres, publiées le 14 février, ont suscité de fortes inquiétudes. Elles déclassent des formations universitaires dans des régions défavorisées et menacent des disciplines entières, comme l'illustre une tribune récente signée par de nombreux membres de la communauté universitaire en philosophie :

<https://roqueesr.fr/dire-non-a-la-disparition-de-la-philosophie/>

En violation de l'éthique académique, certaines évaluations des universitaires ayant fonction d'expert ont été censurées *in fine*, voire réécrites par le collège du Hcéres pour légitimer la différenciation des formations et des universités en formulant des avis préconçus.

En observant les attaques menées par MM. Musk, Thiel, et Trump aux États-Unis, la communauté universitaire française a pris conscience que des institutions comme le Hcéres ou l'ANR peuvent devenir des instruments de contrôle politique, réduisant autonomie et liberté académique. Ces exemples américains révèlent les risques d'ingérence politique dans la recherche et l'enseignement supérieur des agences de financement et d'évaluation.

Le collectif RogueESR a été rejoint par plusieurs syndicats appelant également à la dissolution du Hcéres et propose de réaffecter les 24 millions d'euros qui lui sont alloués en 2024 vers des besoins urgents. La suppression du Hcéres, qui sera discutée en séance publique le 8 avril 2025 à l'Assemblée Nationale, constituera un véritable test de la volonté de limiter les effets délétères de la bureaucratie et d'épargner des dépenses inutiles.